



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication : **0 609 184 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **94830020.7**

(51) Int. Cl.⁵ : **B65D 81/26**

(22) Date de dépôt : **21.01.94**

(30) Priorité : **29.01.93 IT BS930006**

(43) Date de publication de la demande :
03.08.94 Bulletin 94/31

(84) Etats contractants désignés :
BE DE FR IT

(71) Demandeur : **SIRAP-GEMA S.p.A.**
1/3 Via Industriale
I-25028 Verolanuova (Brescia) (IT)

(72) Inventeur : **Lanzani, Federico**
Via Cristoforo Colombo 12
I-25028 Verolanuova (Brescia) (IT)
Inventeur : **Mauri, Renato**
via Don Luigi Sturzo 17
I-25025 Manerbio (Brescia) (IT)

(74) Mandataire : **Manzoni, Alessandro**
MANZONI & MANZONI,
UFFICIO INTERNAZIONALE BREVETTI,
P.le Arnaldo n. 2
I-25121 Brescia (IT)

(54) Plateau pour produits alimentaires ayant des moyens absorbants.

(57) L'invention concerne un plateau conçu spécialement pour le conditionnement de produits alimentaires susceptibles d'exsuder un sérum ou en tout cas des substances liquides.

Il est muni d'un absorbant (13) qui est placé entre le fond du plateau et une plaque protectrice de surface (14). La plaque protectrice (14) constitue un plan d'appui pour le produit et délimite avec les côtés (12) du corps du plateau une rigole autour du périmètre (17) pour drainer le sérum vers l'absorbant (13) (13), ledit absorbant étant libre à la périphérie et tourné vers la rigole de drainage (17).

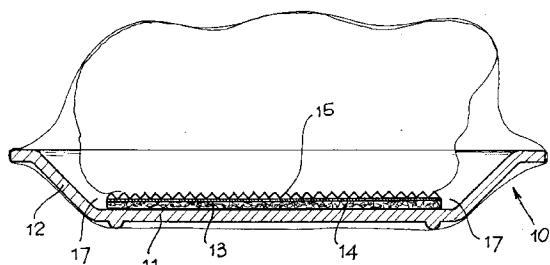


Fig. 2

La présente invention appartient au secteur des conteneurs à barquette pour le conditionnement des produits alimentaires et concerne plus particulièrement une barquette ou plateau pour conditionner des aliments comme, par exemple, la viande, susceptibles d'exsuder un sérum ou en tout cas des substances liquides.

Actuellement, on connaît bien, pour cet usage, des plateaux dont le corps est généralement en polystyrène expansé ou similaire et qui peuvent être munis d'un tampon ou d'un film de matériau absorbant pour recueillir et retenir les substances liquides exsudées par le produit conditionné.

Dans un type de réalisation, le tampon absorbant est simplement placé sur le fond, à l'intérieur du plateau. Il absorbe le sérum mais il est généralement visible et, de toute façon, en contact direct avec le produit conditionné et il est même susceptible d'exhaler facilement des odeurs peu agréables. Surtout, étant en contact direct avec le produit, l'absorbant a tendance à absorber plus de sérum que nécessaire et, par conséquent, il se sature rapidement et perd son efficacité à la longue.

Pour tenter de pallier ces inconvénients, il a été proposé des plateaux avec tampon absorbant incorporé, c'est-à-dire inséré entre les deux couches de matériau expansé qui sont superposées et assemblées pour former le plateau. Alors, sur le fond du plateau, dans la couche interne de matériau constitutif sont pratiqués des orifices afin de drainer le sérum vers le tampon absorbant incorporé. Dans ce cas, le tampon absorbant est presque entièrement dissimulé et il est efficace lorsque le plateau est posé à plat. Par contre, les trous du fond ne permettent pas ou, de toute façon, limitent le drainage du sérum vers l'absorbant lorsque le plateau est incliné comme cela arrive souvent dans les vitrines des magasins de vente, ou bien, lorsque les trous sont en partie obstrués par le produit conditionné. Dans ce cas, le sérum s'écoule et s'accumule vers le côté le plus bas, restant ainsi exposé à la vue et encore en contact avec le produit conditionné, ce qui constitue un inconvénient.

La présente invention vise par contre à remédier complètement aux inconvenients et désavantages propres aux plateaux connus et utilisés jusqu'à présent pour le conditionnement des produits alimentaires et en particulier des produits susceptibles d'exsuder des substances liquides.

La présente invention a, en effet, pour objectif de fournir un plateau équipé à l'intérieur d'un tampon ou film absorbant, qui est entièrement à l'écart de tout contact avec le produit conditionné mais qui est, en même temps, exposé au contact du sérum qu'il doit absorber avec la plus grande efficacité, aussi bien lorsque le plateau est posé à plat que lorsqu'il est incliné. De cette manière, le sérum est toujours absorbé, il ne laisse pas de liquides libres dans le plateau.

et il est complètement dissimulé à l'utilisateur/acheteur.

Cet objectif est atteint en appliquant un tampon ou film absorbant sur le fond du plateau, entre celui-ci et une plaque protectrice de surface qui forme un plan d'appui pour le produit à conditionner, en aménageant tout autour de cette plaque une rigole de drainage du sérum et en laissant le périmètre du tampon ou film absorbant libre et tourné vers cette rigole.

10 De plus amples détails sur cette invention ressortiront avec plus de clarté dans la suite de la description qui fait référence aux dessins annexés, indicatifs et non restrictifs, et dans lesquels

15 La Fig.1 montre un plateau avec tampon absorbant selon un premier type de réalisation conformément à la présente invention:

La Fig.2 montre une coupe transversale partielle du plateau;

La Fig.3 montre un plateau avec tampon absorbant et plaque protectrice séparée; et

La Fig.4 montre un plateau avec tampon et plaque rapportés et appliqués par encliquetage, selon un autre type de réalisation de l'invention.

25 Ces dessins illustrent un exemple de plateau constitué par un corps 10 muni habituellement d'un plan de base 11 et de côtés 12 rehaussés par rapport au fond sur tout le périmètre. Le corps du plateau pourra être réalisé avec des méthodes, des matériaux et des formes que l'on connaît bien et qui ne requièrent pas d'attention particulière.

30

En accord avec l'invention, sur le fond 11 à l'intérieur du plateau est rapporté un tampon ou film de matériau absorbant 13 assemblé avec une plaque protectrice de surface 14. Le tampon absorbant 13 peut être réalisé dans un quelconque matériau approprié, en fibres naturelles, en plastique ou constituées par un gel; la plaque protectrice 14 est réalisée dans un matériau analogue ou différent de celui du tampon. Si nécessaire, le plateau, le tampon et la plaque peuvent être réalisés dans le même matériau même s'il est diversement traité et si les fonctions sont différentes. Le tampon 13 et la plaque protectrice 14 peuvent être superposés et assemblés par collage ou par d'autres moyens physiques ou mécaniques. De son côté, la plaque protectrice 14 a l'avantage de présenter une structure gaufrée ou comportant des saillies pyramidales 15 afin de définir une surface disposant de rigoles multidirectionnelles communiquant entre elles qui permettent le drainage des substances liquides vers la périphérie de la plaque.

Le tampon absorbant et la plaque sont assemblés et appliqués sur le fond 11 du corps 10 du plateau de telle sorte que le tampon absorbant 13 se trouve entre le fond et la plaque protectrice 14, et que cette plaque constitue, avec ses saillies à la surface 15, le plan d'appui du produit à conditionner. Ils peuvent être simplement posés sur le fond du plateau ou fixés au fond en permanence avec une colle - voir Fig.1 et

2. En alternative, le tampon et la plaque protectrice peuvent être appliqués sur le fond du plateau et maintenus en place par blocage mécanique, c'est-à-dire par encliquetage, à l'aide d'ergots 16 disposés le long des côtés du plateau et qui s'enclenchent sur les bords de la plaque protectrice 14, selon illustration dans la Fig.4 des dessins.

Il faut remarquer que, lorsque le tampon et la plaque protectrice sont simplement posés sur le fond du plateau ou fixés au fond par encliquetage, ils peuvent également être préparés et commercialisés en tant que dispositif indépendant sans relation avec la provenance du plateau.

De toute façon, les dimensions du tampon absorbant et de la plaque protectrice, tout au moins de la plaque, sont au moins légèrement inférieures à celles du fond du plateau, de manière à former et laisser tout autour de la plaque, entre celle-ci et les côtés 12 du plateau, une rigole de drainage 17. Cette rigole permet de drainer vers le tampon absorbant, les substances liquides exsudées par le produit et écoulées par la plaque afin qu'elles puissent être absorbées par le tampon quelle que soit la position ou l'inclinaison du plateau.

Pratiquement, le plateau avec tampon absorbant et plaque protectrice intégrés selon description ci-dessus, convient tout particulièrement au conditionnement des produits alimentaires qui ont tendance à exsuder un sérum ou, en tout cas, des substances liquides. En effet, le tampon吸吮 le sérum et la plaque le dissimule à l'utilisateur, le sépare de tout contact avec le produit et limite l'émanation d'odeurs. Grâce à la rigole autour du périmètre, le système de drainage et d'absorption fonctionne dans toutes les conditions, même lorsque le plateau est très incliné. Enfin, les saillies à la surface de la plaque protectrice stabilisent la position du produit conditionné en le maintenant surélevé sur les rigoles de drainage et donc plus au sec.

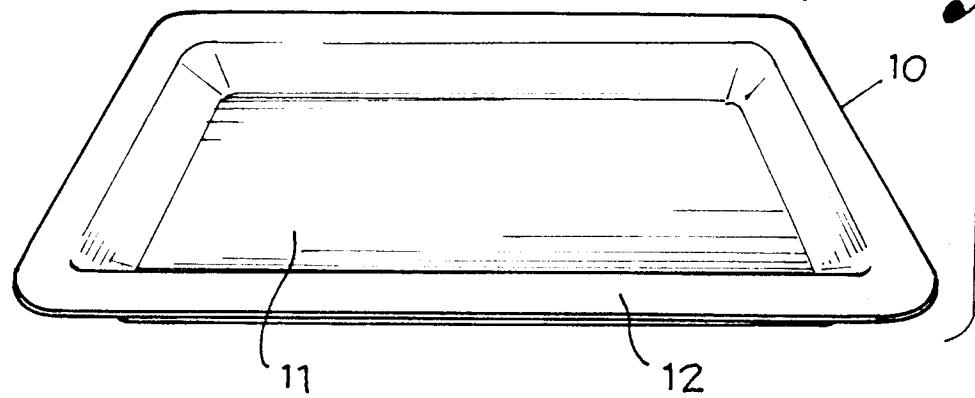
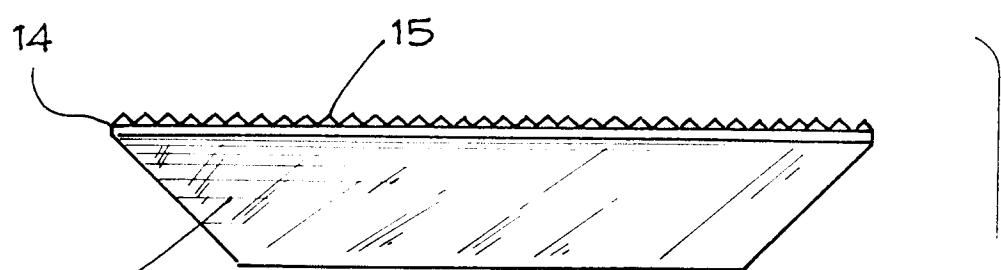
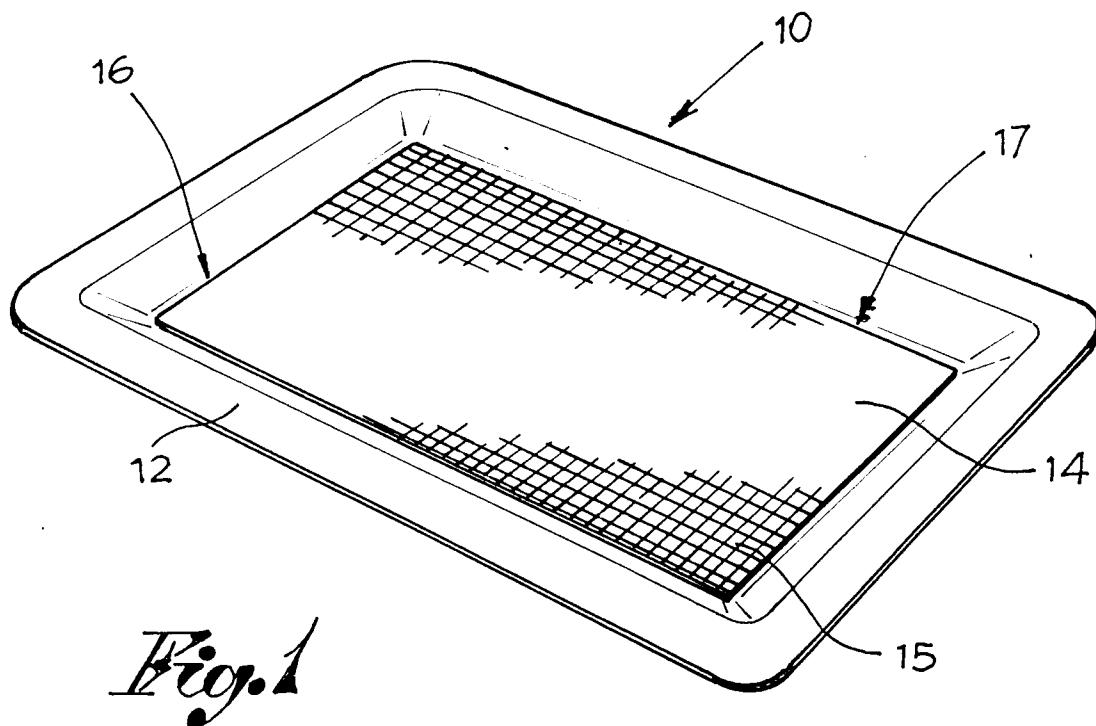
Il faut enfin remarquer que l'absorbant pourra aussi être constitué par un gel ou en tout cas par un polymère absorbant rapporté sur la plaque protectrice et appliqué avec la plaque dans le plateau.

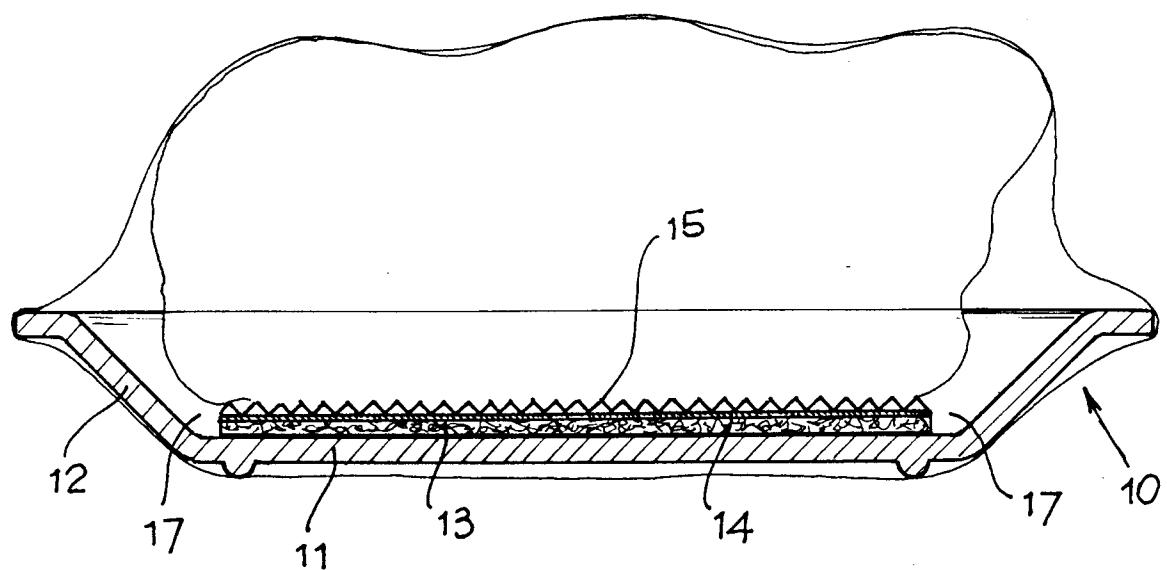
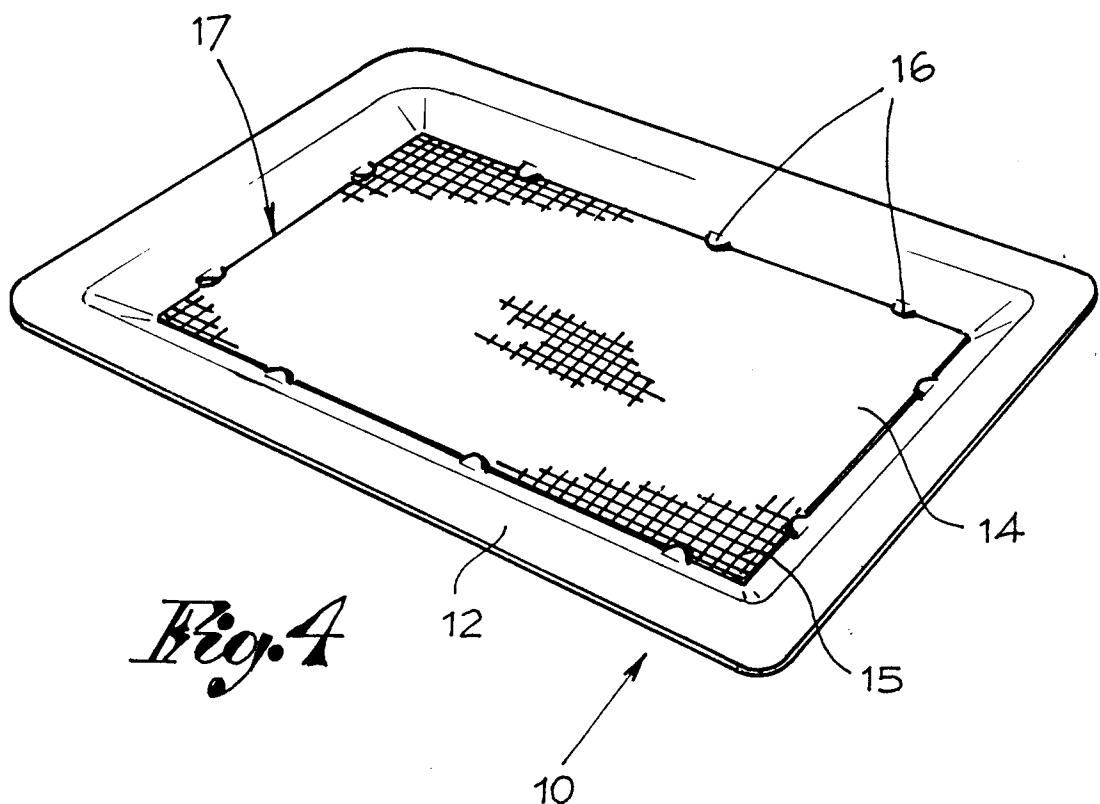
Revendications

1. Plateau conçu spécialement pour le conditionnement de produits alimentaires susceptibles d'exsuder un sérum ou en tout cas des substances liquides, comprenant un corps (10) avec un fond interne (11) et des côtés (12) rehaussés par rapport au fond sur tout le périmètre, et muni d'au moins une couche interne d'absorption du sérum exsudé par le produit conditionné, caractérisé par le fait que l'absorbant (13) est placé entre le fond du plateau et une plaque protectrice de surface (14), et par le fait que ladite plaque protectrice de

surface (14) constitue un plan d'appui pour le produit et délimite avec les côtés (12) du corps du plateau une rigole autour du périmètre (17) pour drainer le sérum vers l'absorbant (13), ledit absorbant étant libre à la périphérie et tourné vers la rigole de drainage (17).

2. Plateau selon la revendication 1, dans lequel l'absorbant (13) et la plaque protectrice de surface (14) sont intégrés et de dimensions inférieures à celles du fond du corps du plateau afin de délimiter la rigole autour du périmètre (17) avec les côtés du plateau.
3. Plateau selon les revendications 1 et 2, dans lequel l'absorbant (13) et la plaque protectrice (14) sont posés sur le fond du plateau.
4. Plateau selon les revendications 1 et 2, dans lequel l'absorbant (13) et la plaque protectrice (14) sont fixés sur le fond du plateau par une colle.
5. Plateau selon les revendications 1 et 2, dans lequel l'absorbant (13) et la plaque protectrice (14) sont bloqués par encliquetage sur le fond du plateau.
6. Plateau selon l'une quelconque des revendications de 1 à 5, dans lequel la plaque protectrice (14) a une structure gaufrée ou des saillies pyramidales à la surface (15) formant le plan d'appui du produit et délimitant un réseau de rigoles (15) d'écoulement du sérum vers la rigole autour du périmètre (17).
7. Plateau selon les revendications précédentes, dans lequel l'absorbant (13) et la plaque protectrice (14) sont réalisés avec des matériaux appropriés, analogues ou différents les uns des autres.
8. Plateau selon les revendications de 1 à 6, dans lequel l'absorbant (13) et la plaque protectrice (14) sont réalisés dans un matériau analogue à celui du plateau.
9. Plateau selon les revendications de 1 à 6, dans lequel l'absorbant est constitué par un gel ou par un polymère absorbant appliqué sur la plaque.
10. Dans un plateau pour le conditionnement de produits alimentaires, le rajout et l'application d'un absorbant (13) intégrant une plaque protectrice de surface (14), de façon à ménager, autour de la plaque protectrice, une rigole autour du périmètre (17) pour drainer le sérum exsudé par le produit conditionné vers l'absorbant dissimulé sous la plaque en question.







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 94 83 0020

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
X	DE-U-90 13 898 (SILVER-PLASTICS GMBH)	1-4, 9, 10	B65D81/26
Y	* le document en entier *	5-8	

Y	EP-A-0 046 956 (HOECHST AG)	6-8	
	* page 13, alinéa 2 -alinéa 3; figure 2 *		

Y	DE-A-20 36 748 (RHEINISCHE NADELFABRIK)	5	
	* page 6, alinéa 2; figure 2 *		

A	US-A-5 151 568 (M. RIPPLEY)	1-10	
	* le document en entier *		

A	US-A-4 410 578 (A. MILLER)	1-10	
	* le document en entier *		

DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)			
B65D			
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	3 Mai 1994	Pernice, C	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire		
	& : membre de la même famille, document correspondant		